

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUILLET 2013**

Date de convocation : 23 juillet 2013

Date d'affichage : 23 juillet 2013

Nombre de membres : en exercice : 15      présents : 09      votants : 12

L'an deux mil treize, le 30 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur DIDIER, le Maire.

**Etaient présents** : Mmes BRAZIER, GIL, Mrs DIDIER, GOLETTA, GARNIER, AMSALEG, LECUYER, MOURGUE, PREVOST.

**Absents excusés** : Mmes NICOLAS (pouvoir Mr DIDIER), BOUDET (pouvoir Mr PREVOST), Mr PROFIT (pouvoir Mme GIL).

**Absents non excusés** : Mme DENES, Mrs MATHE, PETRIS.

**Secrétaire de séance** : Mr MOURGUE.

Formant la majorité des membres en exercice.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h.

Le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2013 est approuvé à 8 voix pour et 1 abstention (Mr LECUYER, absent à ce moment-là).

**1) Autorisation au Maire à signer le marché d'aménagement de la rue F.Mauriac (route de Plailly) :**

Rapporteur : Monsieur GOLETTA

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22-16 et L.2122-23,

**Vu** la délibération n° 009/2008, modifiée en date du 29 juillet 2011 par délibération n° 051/2011,

**Considérant** la nécessité de mise en concurrence et les avis de publication parus au BOAMP en date du 7 juin 2013,

**Considérant** les candidatures et offres déposées par :

**Lot n° 1 : V.R.D - Assainissement**

Sté BONNEVIE ET FILS

Sté COSSON

Sté EUROVIA IDF

### Lot n° 2 : Enfouissement de réseaux

Sté BONNEVIE ET FILS

Sté COSSON

et qu'après analyses des offres et mémoires présentés, les critères retenus pour le choix des prestataires sont réunis,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour ;

**Décide** de retenir les offres suivantes :

### Lot n° 1 : V.R.D.- Assainissement

- STE COSSON - 9 avenue du Beaumontoir 95380 Louvres - **pour l'offre de base d'un montant Hors Taxes de 390.392,11 €.** Pour l'offre de base avec l'option 1 d'un montant Hors Taxes de 402.896,11 €. Pour l'offre de base avec l'option 2 d'un montant Hors Taxes de 398.133,55 €, dont la proposition a été jugée en adéquation avec le cahier des charges et d'une durée de 6 mois (hors congés payés) à compter de la notification.

### Lot n° 2 : Enfouissement de réseaux

- STE COSSON - 9 avenue du Beaumontoir 95380 Louvres - **pour l'offre de base d'un montant Hors Taxes de 125.432,43 €.** Pour l'offre de base avec l'option 3 d'un montant de 129.172,11 €, dont la proposition a été jugée en adéquation avec le cahier des charges et d'une durée de 6 mois (hors congés payés) à compter de la notification.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché alloti (2 lots) avec la société précitée et pour les montants indiqués précédemment.

### 2) Autorisation au Maire à signer les conventions pour l'allocation transports scolaires avec la Communauté d'Agglomération :

Rapporteur : Monsieur DIDIER

La Communauté d'Agglomération a décidé de reconduire pour l'année scolaire 2013/2014, le remboursement des titres de transport scolaire à la charge des familles à hauteur de 50% de la carte Imagine'R par élève lycéen ou étudiant.

Ce remboursement sera effectué auprès de la Commune sur la base des mandats communaux payés aux familles. Il convient donc d'autoriser Monsieur Le Maire à rembourser les titres de transports scolaires à hauteur de 50% et de signer la convention entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France.

**Vu** le C.G.C.T. ;

**Vu** la délibération n° 2013/168 du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2013,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité pour,**

**Autorise** Monsieur Le Maire :

- A rembourser les titres de transports scolaires à hauteur de 50 % de la carte Imagine'R par élève.
- A signer la convention entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France

**3) Autorisation au Maire à signer la convention de mise à disposition des équipements sportifs intercommunaux de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France avec les groupes scolaires, intervenants EPS et Centre de Loisirs – 2013/2014 :**

Rapporteur : Monsieur DIDIER

La Communauté de Communes a décidé de reconduire pour l'année scolaire 2013/2014 la mise à disposition de ses équipements sportifs ainsi que son personnel et de signer la convention entre la Commune et la Communauté de Communes Roissy Porte de France.

**Vu** le C.G.C.T. ;

**Vu** la délibération n° 2013/178 du Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2013,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré **à l'unanimité pour,**

**Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition des équipements sportifs intercommunaux de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France.

**Séance levée à 19 heures 45.**